

CONSEIL DE FACULTE DU 08 MARS 2022

COMPTE RENDU

Conseillers présents :

Michel-Ange Amorim, François Cottin, Isabelle Siegler, Jean-François Allirand, Dominique Charrier, Thomas Deroche, Norine Coussot, Patricia Durand, Gaëlle Giraudier, Jeanne Dillon-Corneck, Rosalie Tranier, Elina Cesbron

Conseillers représentés :

Christine Le Scanff, Julie Etchevery, Pia Hénaff-Pineau, Michel Bournat, Béatrice Rodriguez, Bastien Louys

Invités :

Patrick Maupu, Nadine Petrilli, Nathalie Jacob-Righini, Christel Gutmann

1/ Compte rendu de la séance du 26 janvier 2022 (Annexe 1)

Pia Hennaf-Pineau demande à ce que la formulation « Elle entend que la Présidence ne soutient pas le Centre Equestre ... » soit remplacée par « Elle indique que le compte rendu du dernier conseil de la Faculté des Sciences du Sport laisse entendre que la Présidence ne soutient pas le Centre Equestre... ».

Dominique Charrier demande que soient apportées les corrections suivantes :

« Il considère que l'étude, globalement bien menée, n'est pas totalement aboutie sur la question des investissements et sur les simulations d'exploitation qui sont réalisées sans aucune perspective d'investissement. Il pose enfin une question sur le devenir des personnels. »

« Antoine Latreille maintient que la Présidence n'est pas contre la présence d'un Centre équestre dans le périmètre de l'Université mais l'obsolescence des bâtiments oblige à prendre une décision, sauf si une contre-proposition relative au modèle économique arrivait rapidement. »

Les demandes de modification sont validées à l'unanimité sous réserve, pour la dernière, de la validation de Monsieur Latreille.

Le vote du compte rendu est reporté au prochain conseil

2/ Arbitrage BI 2022 et exécution BI-BR 2021 (Annexe 2)

Nathalie Jacob-Righini rappelle qu'il s'agit des retours des arbitrages qui ont été faits en Conseil d'Administration de l'Université Paris Saclay sur la base des demandes que la Faculté des Sciences du Sport a fait remonter après avis du Conseil de Faculté.

Nadine Petrilli présente les projets qui ont pu être réalisés avec des financements en 2021.

Nathalie JR précise les différents types de financement à savoir, le budget de la composante que l'université alloue sur arbitrage et les appels à projet.

APPELS A PROJET PARIS SACLAY OSER ET TRANS

- TP innovant : L'entraînement par hypoxie une nouvelle méthode de l'intervention pour optimiser les adaptations cardiovasculaires à l'effort
- Acquisition d'outils de pointe dans le domaine de l'évaluation et de l'analyse de la performance sportive sur le terrain
- Apports de casques électroencéphalographiques (EEG) portables pour la formation des étudiants à l'analyse de l'activité cérébrale

APPELS A PROJET PARIS Ecole Universitaire premier cycle

- Evaluation des qualités physiques

Nadine P. présente les travaux réalisés ou en cours, qui contribuent au maintien des bâtiments et des espaces pédagogiques.

Concernant le budget 2022, il est rappelé que les besoins ont été remontés en juillet 2021 à la Direction financière centrale de l'université, qui a fait remonter à la Présidence et au CA, pour un retour des arbitrages en décembre et une installation du budget en janvier dernier.

Nadine P. rappelle l'ouverture prochaine du Centre Omnisport Universitaire de Moulon et l'installation du budget de fonctionnement à reverser au Pôle Sport pour le COUM.

Il est également prévu le déménagement du bâtiment 470 vers le bâtiment 425 ainsi que les chantiers liés à la fermeture du Centre Sportif de Châtenay-Malabry.

Depuis le 1^{er} janvier, le budget SUAPS a été transféré sur le Centre de responsabilité budgétaire Pôle Sport.

Nathalie JR précise que la F2S n'a plus la responsabilité financière, juridique et administrative du SUAPS. Le COUM est sous la gestion du Pôle Sport, déconnecté de la F2S.

Les quatre partenaires qui ont contribué à la construction et vont contribuer au fonctionnement au niveau financier du COUM sont Supelec, l'ENS, le SUAPS et la F2S.

Administrativement, la F2S ne gère pas le Pôle Sport mais Nadine Petrilli, responsable des finances à la F2S, a élargi son périmètre pour s'occuper aussi des finances du Pôle Sport, de même que Patrick Colas, responsable technique et logistique de la F2S et maintenant également responsable technique et logistique du Pôle Sport, ainsi que Nathalie Jacob-Righini, Déléguée de la Directrice Générale des Services de la F2S qui devient également Directrice administrative du Pôle Sport.

La F2S n'a plus de lien avec le Pôle Sport si ce n'est d'un point de vue pédagogique ou en terme de projet en commun.

Patrick Maupu confirme qu'il est prévu d'avoir une représentation de la F2S dans le projet de constitution de la commission de recrutement, de promotion des carrières des enseignants du Pôle Sport.

Dominique Charrier explique qu'il fait partie de ceux qui regrettent le départ du SUAPS du périmètre de la F2S, considérant que la composante est déjà « toute petite » à l'intérieur de l'Université Paris Saclay et que ce départ représente un affaiblissement. Il s'interroge sur la maîtrise par la composante des accès aux équipements sportifs.

Il demande, puisque la décision est prise au 1^{er} janvier 2022, dans quelle instance et quand a été prise cette décision.

Nathalie JR insiste sur le fait que la F2S ne gère pas administrativement le Pôle Sport.

Nadine P, Patrick C et Nathalie JR ont été sollicités pour prendre des missions complémentaires qui ne sont pas au détriment de leurs activités F2S.

Elle précise que dans les Statuts de la F2S votés au Conseil d'administration de l'Université Paris-Sud le 16 décembre 2019, délibération n° VII-1, le SUAPS n'étant pas évoqué, cela ne remet pas en question

les Statuts. Patrick Maupu et François Cottin informent présentement les membres du conseil de ces évolutions compte tenu du lien entre le SUAPS et la F2S durant de nombreuses années.

Dominique C. fait mention des Statuts votés en 2017 dans lesquels il apparaît : « Elle (*la faculté*) est également chargée par le conseil d'administration de l'Université d'assurer les missions du Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives (SUAPS) »

Au sujet de la maîtrise des accès aux équipements sportifs, Patrick M. rappelle que la convention de 2018 signée pas les chefs d'établissement entérine les besoins des uns et des autres, soit 42% à l'époque pour la F2S. Un planning a été retravaillé pour la prochaine rentrée avec un taux d'occupation à 39%. Il est conscient qu'il faudra être vigilant sur l'évolution des parts respectives des uns et des autres. Il insiste également sur l'importance de maintenir et entretenir les équipements de la vallée qui restent des espaces pédagogiques de la F2S.

Nadine P. présente l'exécution des besoins au BI 2021 en comparaison avec l'expression des besoins 2022 et les recettes.

3/ Tarifs 2022-2023 (Annexe 2)

Nadine P. informe qu'il n'y a pas eu de modifications des tarifs par rapport à ceux de 2020-2021. Ces tarifs seront votés le 24 mai 2022 au Conseil d'Administration de l'Université.

Ces tarifs sont approuvés à l'unanimité

4/ Vente selles CEU (Annexe 2)

Des selles stockées au Centre Equestre Universitaire ne sont pas utilisées et s'abiment. Il est proposé de les vendre.

Cette proposition est validée à l'unanimité

5/ Convention APF (Annexe 3)

Thomas Deroche présente une convention mise en place avec l'APF France Handicap visant à mettre en place jusqu'à 15h de pratiques d'interventions encadrées par des étudiants de L2 ou L3 dans la mention STAPS-APA-S et leur enseignant-e, dans le cadre de l'enseignement « Pratiques de la forme et situation de handicap » dispensé dans l'UE Activités physiques adaptées : Théorie et pratique, au second semestre de l'année universitaire.

Cette convention est validée à l'unanimité

6/ Convention Khosport (Annexe 3)

Thomas D. rappelle la volonté de la direction de positionner la F2S sur les thématiques du développement soutenable et notamment l'économie sociale et solidaire, comme indiqué lors du conseil de faculté du 14 septembre dernier. Pour cela, il a été proposé des actions très concrètes et notamment une aide à l'association Khosport (portée par des alumni) dont l'objectif est de développer l'EPS dans des établissements défavorisés en Afrique du Sud.

- Création de ressources pédagogiques en football et rugby (en lien avec Yann Imine et Bruno Borreil)
- Versement d'une subvention exceptionnelle à l'association (305 €) pour permettre d'acheter du matériel sportif recyclé

Une convention a été mis en place pour le versement de cette subvention exceptionnelle.

Cette convention est validée à l'unanimité

7/ Gratification IMMOSOM 21 (Annexe 2)

Il a été demandé de réfléchir à la modalité de gratification de participants à des expériences impliquant un investissement contraignant de leur part, lorsque cette gratification a été prévue dans le projet validé par un comité éthique.

Il est décidé d'offrir aux participants des chèques cadeaux sur le centre financier « Recherche ». Cette gratification doit être validée en Conseil de Faculté avant passage en Conseil d'Administration afin de pouvoir décliner ce type d'indemnisation si des expériences similaires se présentaient à nouveau.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité

8/ Passerelles LDD STAPS-Spl vers Portail STAPS (Annexe 3)

Thomas D. rappelle la mise en place depuis 2 ans d'une formation de Licence double diplôme STAPS-Sciences pour l'ingénieur.

Malgré une grande sélection, certains étudiants de LDD1 peuvent être amenés à se réorienter vers le portail STAPS au cours ou en fin de leur première année car :

- Ils en font la demande après quelques mois dans la LDD : évolutions du projet académique tourné davantage vers les pratiques sportives et l'intervention
- Ils sont en échec dans la LDD

3 périodes / situations pour étudier une potentielle réorientation :

Situation 1 : A l'issue du semestre 1

Projet de formation/réorientation motivé accompagné d'un entretien avec la Responsable pédagogique du Portail STAPS

Vers une

- o Admission à suivre le semestre 2 du portail STAPS tronc commun
- o Validation des acquis académiques en commission (sous la direction du Directeur des Licences et en lien avec la Responsable pédagogique du portail STAPS) sur la base de ses résultats au semestre 1 en LDD1
- o Mise en place d'un contrat pédagogique (ex: suivre les enseignements ORE en préparation de la seconde session)

Situation 2 : A l'issue d'une LDD1 non validée

Projet de formation/réorientation motivé accompagné d'un entretien avec la Responsable pédagogique du Portail STAPS

Vers une

- o Autorisation à une réorientation en Portail STAPS pour l'année n+1
- o Validation des acquis académiques en commission (sous la direction du Directeur des Licences et en lien avec la Responsable pédagogique du portail STAPS), formalisation dans un contrat pédagogique et suivi de la L1 sur l'année n+1.

Situation 3 : A l'issue d'une LDD1 validée (ou au moins la partie licence)

Vers une

Autorisation à poursuivre ses études dans la mention STAPS de son choix, sur la base des 60 ECTS validés en LDD1 mais sous condition de validation du BCC STAPS.

Le conseil des formations insiste sur la nécessité d'un entretien avec le/la responsable pédagogique de la formation choisie en poursuite d'étude afin de formaliser un contrat pédagogique pour renforcer les fondamentaux scientifiques (Sciences sociale et psychologie notamment) et sportifs (polyvalence sportive) non abordés en LDD1 et qui constituent des prérequis indispensables pour réussir dans la mention. OBJ : Identifier 1 à 2 enseignements de L1 à valider = programme individualisé

Thomas D. rappelle que la réorientation n'est pas un droit, d'où l'inscription sur E-candidat. Il y a un regard particulier pédagogique en fonction des capacités d'accueil de la formation.

Il est proposé pour les étudiants de LDD1, compte tenu de leur petit nombre, de convenir d'une réorientation de droit.

Ces propositions sont votées à l'unanimité

9/ Point RH campagne emploi 2d degré – Information (Annexe 3)

Les services des Ressources humaines ont conseillé d'anticiper autant que possible la campagne emploi 2d degré.

A partir des informations exposées par Thomas D., un support de poste en temps partagé reste à publier. Le profil va être discuté lors du conseil des formations du 14 mars 2022 avec l'idée d'un profil APSA.

10/ Appels à projets Jouvence matériel pédagogique – Vote (Annexe 3)

Thomas D. rappelle qu'en parallèle des appels à projets pédagogiques, il existe des appels à manifestation d'intérêts, discutés entre directions de composantes pour se répartir des moyens récurrents d'une année sur l'autre, proposée aux composantes pour subvenir à leurs besoins pédagogiques, moderniser leurs équipements, etc., en cohérence avec les axes stratégiques portés par l'UPSaclay.

Le montant global pour cette année est de 900 000€ avec un prévisionnel de 72 000€ pour la F2S ce qui représente une baisse de 8 000€ par rapport à l'année dernière.

4 projets vont être présentés :

- Renouvellement de la salle informatique, projet porté par Yves Calvez et Nicolas Morvan pour un budget de 42 647€
- Projet AMACAP : Analyse de la marche par capteurs de pression, projet porté par Nicolas Vignais pour un budget de 29 400€
- Matériel de gymnastique afin de compléter l'équipement de la nouvelle salle de matériel pédagogique, projet porté par François Viala, projet porté pour un budget de 17 849€
- Matériel numérique Master MEEF EPS, projet porté par Yves Calvez pour un budget de 14 318€

Isabelle Siegler souhaiterait qu'une attention particulière soit apportée à la question de stockage de ces équipements pédagogiques qui se retrouvent souvent entreposés dans des salles de manip alors qu'il ne s'agit pas de matériel scientifique.

Nathalie JR souligne le dynamisme des équipes pédagogiques qui répondent à beaucoup d'appels à projets, bien souvent accepté de par leur qualité mais la question du stockage n'est pas anticipée. Le matériel est parfois stocké sans être utilisé par la suite.

Patrick Maupu alerte également sur les problèmes de livraison qui sont bien souvent effectuées à la Présidence malgré qu'il soit notifié une livraison au bâtiment 335.

Thomas D. rappelle que le message aujourd'hui lors des appels à projet, est d'utiliser en priorité le matériel existant, de créer les ressources pédagogiques liées à ces équipements.

Il n'est plus question d'investir aussi considérablement que ces 2 dernières années dans du matériel.

Le conseil des formations a effectué un classement de ces 4 projets qui représentent plus de 100 000€. Il a été proposé de ne prioriser que les 3 premiers projets pour un total de 89 896 €.

Ce classement est approuvé à l'unanimité

11/ Questions diverses

Jeanne Dillon-Corneck demande des informations concernant la création par le MESRI de 80 postes supplémentaire dans la filière STAPS

François C. a eu comme information qu'il y aurait entre 1 à 3 postes attribués à la F2S.

La séance est levée à 11h05

Un prochain Conseil de Faculté est annoncé pour le 6 avril 2022